



## COMMUNIQUE DE PRESSE

Perpignan, le 23 mars 2022

### Le Département œuvre à la préservation des forêts catalanes

**Les élus départementaux, réunis sous la présidence d'Hermeline MALHERBE en Commission Permanente, ont acté l'octroi de sept subventions dans le cadre du programme de prévention contre les incendies pour l'année 2022 du Conservatoire de la Forêt Méditerranéenne (CFM).**

Le montant total des aides sollicitées auprès du Département s'élève à 43 992 euros pour un montant total des opérations de près de 75 000 euros. Ces subventions permettront la réalisation d'expertises forestières afin de soutenir les communes des Aspres, des Albères, du Conflent et du Fenouillèdes, en leur apportant une expertise technique. Il s'agira également de réhabiliter une tour de guet pour les sapeurs pompiers du SDIS des Pyrénées-Orientales et de la sécurisation de la place à feu présente près de la commune de Bélesta.

Conscient des potentialités et de la vulnérabilité du patrimoine forestier face au changement climatique, le Département est soucieux de sa préservation et met en place une politique de protection contre les incendies des espaces naturels boisés. Pour cette raison, les élus du Département ont accordé l'octroi de 43 992 euros de subventions dans le cadre du Conservatoire de la Forêt Méditerranéenne.

**HÔTEL DU DÉPARTEMENT** - 24 quai Sadi Carnot - BP 906 - 66 906 Perpignan Cedex

CONTACT PRESSE : Alexandra GIRARD, attachée de Presse. Tel 07 86 48 14 90 (sauf le mercredi)

Eva ENGZELL, directrice adjointe de la communication, Tél 06 09 86 25 77

(uniquement le mercredi)

leDépartement66.fr

